

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Avis 11-798 de la CVMO – Énoncé des priorités

Demande de commentaires concernant l'Énoncé des priorités de la CVMO pour l'exercice financier 2024-2025

Chaque année, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) présente un plan d'activités au ministre des Finances et le publie sur son site Web. Le plan d'activités comprend les priorités que la CVMO entreprendra au cours du prochain exercice dans le cadre de son mandat et de la législation qu'elle applique.

Avant de finaliser les priorités du plan d'activités annuel, la CVMO les résume et les publie dans un projet d'Énoncé des priorités. La version provisoire de l'Énoncé fournit la liste des priorités et des activités connexes, ainsi que le résumé des raisons pour lesquelles elle a adopté ces priorités. Dans son projet d'Énoncé, elle sollicite les commentaires et la rétroaction des intervenants au sujet des priorités proposées.

Ce projet appuie l'engagement de la CVMO à être à la fois efficace et responsable dans l'exécution de son mandat qui consiste à protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, à favoriser des marchés financiers justes, efficaces et concurrentiels et la confiance à l'égard de ces marchés, à favoriser la formation de capital ainsi qu'à contribuer à la stabilité du système financier et à la réduction du risque systémique.

Le projet pour l'exercice financier 2024-2025 comporte une période de commentaires de 30 jours. La CVMO tiendra compte des commentaires des intervenants et apportera les révisions nécessaires avant de finaliser et de publier sa version finale de l'Énoncé des priorités 2024-2025 dans le Plan d'activités pour les exercices se terminant en 2025-2027.

Commentaires

Tout commentaire doit être fait par écrit avant le 18 décembre 2023 et envoyé à la personne suivante :

Le Secrétaire
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20, rue Queen Ouest, 22^e étage
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Courriel : comments@osc.gov.on.ca

Les commentaires reçus seront affichés sur le site Web de la CVMO à www.osc.ca/fr. Par conséquent, vous ne devez pas inclure de renseignements personnels directement dans les commentaires à publier. Il est important que vous indiquiez au nom de qui vous présentez la demande.

Il se peut que nous modifiions le contenu afin que toutes les contributions soient respectueuses et professionnelles.

CVMO

COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DE L'ONTARIO

Énoncé des priorités de la CVMO

pour l'exercice financier
2024-2025



Ontario

Introduction

Énoncé des priorités de la CVMO

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) a le plaisir de vous présenter le projet d'énoncé des priorités pour l'exercice financier 2024-2025. Ce projet appuie l'engagement de la CVMO à être à la fois efficace et responsable dans l'exécution de son mandat qui consiste à protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, à favoriser des marchés financiers justes, efficaces et concurrentiels et la confiance à l'égard de ces marchés, à favoriser la formation de capital ainsi qu'à contribuer à la stabilité du système financier et à la réduction du risque systémique.

La CVMO réglemente le plus grand marché financier du Canada et ses démarches ont une incidence sur l'Ontario et le reste du Canada. Pour favoriser la croissance économique, elle a pris l'engagement de promouvoir des marchés financiers équitables, efficaces et concurrentiels en Ontario, en mettant de l'avant un large éventail d'initiatives visant à améliorer le cadre réglementaire actuel. Nous nous efforçons d'anticiper l'évolution du marché et d'agir de manière décisive afin de renforcer la confiance du public à l'égard de nos marchés financiers, de protéger les investisseurs, de promouvoir l'innovation, de favoriser la formation de capital et de soutenir l'intégrité du marché. Alors que la CVMO continue de simplifier la réglementation, et de mettre en œuvre son mandat élargi afin de promouvoir la concurrence et de favoriser la formation de capital, assurer une solide protection des investisseurs demeure une priorité absolue dans toutes les initiatives et mesures que nous entreprenons. Nous continuerons de cerner et de surveiller de façon proactive les enjeux, les tendances et les risques émergents sur nos marchés financiers.

La CVMO fait progresser le programme de réglementation, en améliorant la façon dont elle aborde son travail et se mobilise auprès des investisseurs, des participants du secteur et d'autres organismes de réglementation afin de comprendre les enjeux et leurs préoccupations. En plus d'appliquer le processus de commentaires prévu par la loi relativement aux règles et aux politiques, elle collabore étroitement avec les intervenants par l'intermédiaire de divers comités consultatifs, tables rondes et autres moyens de consultation, afin d'éclairer les approches opérationnelles et l'élaboration de politiques. Elle collabore directement avec des groupes de défense des intérêts des investisseurs et des investisseurs particuliers afin de mieux comprendre leurs besoins et leurs intérêts.

Notre travail important dans le cadre réglementaire international, comme notre participation à l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), notre engagement auprès des organismes de réglementation fédéraux américains et de la North American Securities Administrators Association (NASAA), est un autre moyen important d'obtenir des renseignements sur les nouveaux enjeux et les nouvelles normes que l'on peut intégrer à nos activités d'élaboration et de surveillance des politiques, en plus de fournir des occasions d'influencer les initiatives internationales et l'établissement de normes et d'y contribuer. Ces démarches sont essentielles pour trouver des solutions qui concilient l'inclusion de l'innovation et de la concurrence sur le marché avec le maintien de mesures de protection appropriées pour les investisseurs.

La CVMO collabore avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) pour harmoniser les règles et leurs modalités d'application dans l'ensemble du pays. La CVMO est également membre des Responsables des organismes de réglementation, un forum fédéral-provincial de coopération important sur les questions relatives au secteur financier. Présidé par le gouverneur de la Banque du Canada, ce forum compte des représentants des organismes suivants : le ministère des Finances du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), l'Autorité des marchés financiers, la British Columbia Securities Commission, l'Alberta Securities Commission et la CVMO.

Environnement

Les marchés financiers de l'Ontario jouent un rôle essentiel en favorisant la croissance dans tous les secteurs de l'économie et en offrant aux investisseurs la possibilité de se constituer une richesse financière grâce à l'épargne. En prenant en compte l'investissement et la répartition du capital dans nos marchés, il est primordial de suivre, d'évaluer et de réagir aux changements de l'environnement réglementaire dans lequel nous évoluons.

De nombreux facteurs influencent cet environnement, notamment les conditions économiques, l'évolution technologique, l'évolution des besoins des investisseurs et les modifications dans la réglementation du système financier national et mondial. Voici quelques-uns des développements que nous avons pris en compte dans la préparation de cet énoncé des priorités.

Conditions économiques

Les conditions macroéconomiques continueront d'influencer les décisions financières des entreprises et des investisseurs pour l'année à venir. L'essor de l'activité économique après la COVID-19 est attribuable à la réouverture de l'économie et aux dépenses élevées des consommateurs. Cela a conduit à une inflation beaucoup plus élevée que celle que l'on a connue récemment. En réponse, la Banque du Canada et ses pairs du monde entier ont augmenté considérablement les taux d'intérêt pour freiner la hausse des prix.

Pour la période à venir, il est prévu que les conditions financières se resserreront, ce qui ralentira les activités de mobilisation de capitaux. La hausse des taux d'intérêt devrait persister pendant un certain temps, ce qui aura une incidence sur les décisions financières des entreprises et des ménages. Par exemple, les entreprises déjà endettées peuvent rencontrer des difficultés à refinancer cette dette dans les années à venir et les ménages qui empruntent à taux variable peuvent avoir besoin de réduire leurs dépenses discrétionnaires (et leurs investissements) pour joindre les deux bouts.

Évolution technologique

Les offres de produits et de services financiers évoluent avec les changements technologiques, ce qui motive la CVMO et d'autres organismes de réglementation des valeurs mobilières à se concentrer sur leur croissance et leur évolution. À mesure que des acteurs du marché adoptent des pratiques innovantes, il convient d'équilibrer les avantages potentiels d'une innovation accrue et d'un marché plus efficace en prenant en compte les risques à atténuer. La CVMO continue de mettre en œuvre de nouvelles approches, de mobiliser

des ressources et de promouvoir un environnement de mise à l'essai pour les nouvelles technologies afin de soutenir l'innovation responsable et de moderniser ses activités de surveillance de la conformité.

En dépit du fléchissement des valorisations et de plusieurs faillites d'entreprises notables, les marchés des cryptoactifs continuent de constituer un point de mire des investisseurs et, par conséquent, des organismes de réglementation. En 2022, la CVMO a constaté que 13 % des Canadiens détenaient des cryptoactifs ou des fonds cryptographiques¹ et a remarqué une augmentation de la disponibilité des fonds d'investissement de détail qui permettent d'investir dans les cryptoactifs. L'intérêt croissant pour cette catégorie d'actifs souligne la nécessité pour la CVMO de s'assurer que les acteurs de ce marché respectent les normes de protection des investisseurs appropriées et que les marchés des cryptoactifs sont équitables et efficaces.

Récemment, l'intelligence artificielle (IA) et, plus précisément, les applications génératives d'IA (par exemple, ChatGPT et autres), a dominé la conversation sur l'évolution technologique. Comme le montre la recherche de la CVMO ([Intelligence artificielle sur les marchés financiers](#)), alors que l'adoption de ces technologies dans nos marchés financiers en est encore à une étape intermédiaire, elles ont un potentiel transformateur. Les entreprises cherchent à tirer le meilleur parti des gains d'efficacité en automatisant des tâches manuelles et en développant des produits et des services entièrement nouveaux. Cependant, on peut également utiliser l'IA à mauvais escient dans des pratiques trompeuses et frauduleuses. À l'échelle mondiale, les organismes de réglementation, l'industrie et le gouvernement examinent cette technologie pour en promouvoir l'adoption responsable et évaluer la nécessité de modifier la réglementation, et nous participons activement à ces discussions.

Évolution des besoins des investisseurs

La composition des investisseurs en Ontario évolue également. D'ici la fin de l'exercice, la population de l'Ontario devrait atteindre 16 millions d'habitants. L'immigration nette représentera 85 % de la croissance de la population et la part de personnes âgées dépassera bientôt 20 % de tous les Ontariens.² Ces changements démographiques demeurent des facteurs importants dans nos activités de recherche, d'éducation et de sensibilisation qui guident notre approche réglementaire.

Nous remarquons également une évolution des demandes des investisseurs en ce qui concerne les renseignements qu'ils utilisent pour prendre leurs décisions de placement. Nous continuons de nous concentrer sur l'information que les investisseurs reçoivent au sujet de leurs produits de placement, des pratiques de vente auxquelles ils sont soumis et de leur capacité à prendre des décisions éclairées au sujet des produits et des services concurrents.

Les placements environnementaux, sociaux et de gouvernance continuent de gagner en popularité auprès des investisseurs institutionnels et particuliers. La CVMO demeure bien centrée sur la promotion de l'adoption de normes et l'accroissement de l'information disponible dans des domaines tels que la divulgation des risques climatiques et la diversité organisationnelle.

Confiance, coopération et coordination

¹ https://www.osc.ca/sites/default/files/2022-10/inv_research_20220928_crypto-asset-survey_EN.pdf

² <https://www.ontario.ca/fr/page/rapport-demographique-trimestriel-de-lontario-faits-saillants-du-premier-trimestre>

Les attentes des intervenants à l'égard des organismes de réglementation du marché se sont accrues en raison de l'innovation et des risques changeants qui pèsent sur l'intégrité du marché et les investisseurs. Le paysage des risques évolue sans cesse, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de notre périmètre réglementaire, avec des défis tels que les menaces à la cybersécurité, les risques géopolitiques et la protection des données personnelles.

Le renforcement de la confiance des investisseurs de l'Ontario continue d'être un moteur important des pratiques de la CVMO qui soutiennent notre crédibilité en tant qu'organisme de réglementation innovateur, moderne et agile. Une coopération et une coordination efficaces avec d'autres organismes et entre les secteurs de compétence sont essentielles à l'uniformité des normes et des pratiques tout en s'attaquant à des problèmes communs. La CVMO participe activement aux discussions sur les politiques menées par ses homologues nationaux et internationaux concernant des questions relevant de sa compétence en matière de réglementation.

Planification stratégique

Au cours des dernières années, la CVMO a subi d'importants changements, notamment la séparation des fonctions de réglementation et d'arbitrage, ainsi que plusieurs recommandations de la vérification de l'optimisation des ressources du vérificateur général de l'Ontario (2021) et du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers du gouvernement de l'Ontario (2021). De concert, ces changements nous ont contraints à mettre en place un nouveau plan stratégique afin de nous assurer d'être en bonne position pour l'avenir.

Tenant compte des tendances actuelles et futures possibles des marchés financiers et de la réglementation des valeurs mobilières, nous explorons des options pour notre orientation stratégique et définissons nos priorités pour les six prochaines années.

Pour élargir et approfondir notre perspective, nous avons consulté les principaux intervenants externes, notamment des acteurs du marché, des organismes de l'industrie et des organismes gouvernementaux. Leur précieuse contribution est indispensable pour façonner notre stratégie et nous assurer d'être à l'affût de notre secteur et en harmonie avec celui-ci.

Le plan stratégique orientera nos priorités au cours des six prochaines années, et nous avons hâte de terminer ce travail important et de le publier au printemps 2024. Bien que le plan stratégique ne soit pas encore finalisé, l'analyse et la réflexion critique que nous avons faites tout au long du processus de planification stratégique nous ont permis d'établir ce projet d'énoncé des priorités en pensant à l'avenir. Nous continuerons d'intégrer des initiatives stratégiques à nos plans d'activités détaillés et à notre futur énoncé des priorités, au besoin.

Les commentaires émis concernant ce projet de plan stratégique contribueront à la finalisation du plan.

Opérations réglementaires de base

La grande majorité des employés de la CVMO continuent de s'engager à l'égard de ses activités de réglementation fondamentales en assurant la stabilité, la transparence et la continuité de la réglementation des marchés financiers de l'Ontario.

Nos opérations réglementaires de base englobent trois grandes catégories d'activités :

Autorisations (émission, inscription et reconnaissance)

- Examen et émission de prospectus en lien avec le financement des entreprises, les fonds d'investissement et l'appel public à l'épargne au moyen de produits structurés
- Inscription des entreprises et des particuliers dans les catégories de négociants, de gestionnaires de portefeuille, de gestionnaires de fonds d'investissement et de produits de base
- Reconnaissance et exemption des entités d'infrastructure de marché
- Demandes de dispense par un éventail de participants au marché, notamment des émetteurs, des fonds d'investissement, des déclarants et des entités d'infrastructure de marché

Conformité, surveillance et supervision

- Examens de conformité des inscrits, y compris les examens préalables à l'inscription, les balayages thématiques et les examens pour motif valable
- Conformité et surveillance permanentes en lien avec la mise en œuvre des réformes axées sur le client
- Supervision de la conduite des inscrits, notamment les refus d'inscription, les conditions imposées et les suspensions d'inscription dans les circonstances appropriées, à condition de permettre aux demandeurs ou aux inscrits de s'exprimer
- Sensibilisation des acteurs du marché
- Programmes d'examen de la divulgation continue pour les sociétés émettrices de rapports financiers des grandes entreprises et les émetteurs de fonds d'investissement
- Conformité et surveillance continues des exigences opérationnelles des fonds d'investissement
- Programmes d'examen en temps réel pour évaluer les informations et le respect des exigences applicables aux offres publiques d'achat et aux transactions entre parties liées, ainsi que la participation du personnel à des audiences contestées sur les fusions et acquisitions devant le Tribunal des marchés financiers, le cas échéant
- Surveillance de la conformité des négociants en produits dérivés et des référentiels centraux
- Examen de la conformité des documents d'offre des émetteurs et des déclarants participant au marché exonéré, y compris les prêts hypothécaires syndiqués
- Désignation et surveillance des agences de notation
- Surveillance continue et examens de conformité des dépôts périodiques auprès de la CVMO, y compris les déclarations d'initiés sur SEDI et les déclarations de distribution exonérée
- Activités visant à soutenir la gestion du risque systémique et contribuant à la stabilité financière
- Surveillance de l'infrastructure du marché, y compris la reconnaissance, la désignation, l'exemption et la surveillance continue de diverses entités, notamment les organismes d'autoréglementation, les

bourses, les systèmes de négociation alternatifs, les agences de compensation et les entités désignées qui composent l'écosystème de l'infrastructure du marché

- Surveillance de la fonction d'émetteur inscrit des bourses que reconnaît la CVMO
- Surveillance des postes repères et des administrateurs des postes repères désignés
- Surveillance de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) afin d'évaluer s'il continue à respecter les normes concernant, entre autres, les obligations en matière de gouvernance et de transparence

Application de la loi

- Évaluation des questions qui peuvent constituer une violation de la *Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario* et orientation vers des activités d'enquête ou de perturbation éventuelles
- Enquêtes et poursuites dans le cadre de l'application de la réglementation, notamment en matière d'abus de marché
- Par l'entremise de l'Équipe de lutte contre les infractions graves quasi criminelles, et en collaboration avec les partenaires des services de police, elle continue d'axer ses efforts sur les comportements frauduleux et la récidive
- Administration du programme de dénonciation et de coordination des efforts de coopération internationale avec d'autres organismes de réglementation, notamment en élaborant des méthodes de perturbation internationale

Principales priorités

Le plan définit les initiatives prioritaires sur lesquelles la CVMO entend centrer ses ressources et ses mesures au cours de l'exercice 2024-2025, au-delà des mesures réglementaires fondamentales mentionnées ci-dessus.

Bon nombre de ces initiatives prioritaires se poursuivent depuis l'exercice précédent. À mesure que certaines initiatives de l'année précédente sont achevées ou passent à la phase de mise en œuvre, elles ne sont plus considérées séparément comme des initiatives prioritaires, mais elles sont considérées comme faisant partie de notre travail de réglementation et d'exploitation de base. Cela comprend le soutien à la mise en œuvre des modifications relatives à la déclaration des coûts totaux et le suivi de la transition en cours concernant l'interdiction de l'exécution d'ordres sans conseils et l'interdiction des frais de vente différés.

Toutes les initiatives et les activités détaillées figurent dans les plans d'activités des directions générales concernées.

Voici les principales priorités de l'énoncé des priorités :

1. élaborer et publier le plan stratégique de la CVMO;
2. faire progresser le travail sur les divulgations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour les émetteurs assujettis;
3. envisager une plus grande diversité au sein des conseils d'administration et dans les postes de direction des émetteurs assujettis;
4. évaluer la mise en œuvre des réformes axées sur le client et tenir compte de l'incidence de la limitation des produits;

5. faire progresser les initiatives visant à renforcer le cadre de vente à découvert;
6. étudier la limitation des conseils dans le canal d'exécution d'ordres sans conseils;
7. promouvoir la coopération avec les peuples autochtones et travailler à comprendre et à intégrer leurs points de vue et leurs intérêts;
8. améliorer l'échange d'information avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes;
9. mener des initiatives à l'intention des investisseurs particuliers au moyen d'activités éducatives, de politiques, de recherche et de sciences du comportement;
10. renforcer le cadre de règlement des différends de l'Ombudsman des services bancaires et des investissements et moderniser le cadre de restitution de la CVMO;
11. renforcer la surveillance et l'application de la loi dans le secteur des cryptoactifs;
12. moderniser les options de fourniture des documents réglementaires et des documents d'information continue à l'intention des émetteurs;
13. faciliter l'innovation financière;
14. autres initiatives qui favorisent la formation de capital et la concurrence;
15. mettre en œuvre la stratégie d'inclusion et de diversité de la CVMO;
16. favoriser l'utilisation des capacités et des processus numériques et de données pour améliorer la prise de décisions, la surveillance des risques et la simplification des opérations.

Rapports d'étape

La CVMO rend compte de ses réalisations de diverses façons :

- Nous rendons publiquement compte des opérations réglementaires par le biais de rapports trimestriels sur les normes de service, qui montrent où nous nous situons par rapport à nos normes d'engagement de service. Si un objectif n'est pas atteint, nous fournissons une explication.
- Chaque année, la CVMO publie un bulletin de rendement, dans son rapport annuel, qui indique l'état d'avancement des principales priorités énoncées dans l'Énoncé des priorités de la CVMO pour l'exercice terminé récemment, notamment les points saillants du rendement, les mesures du succès et les principales réalisations et statistiques liées à notre travail de réglementation de base.
- Diverses directions de la CVMO produisent des rapports de synthèse ou d'activité, qui sont publiés sur son site Web.

Activités et programmes actuels et futurs

1 Élaborer et publier le plan stratégique de la CVMO

Comme nous l'avons décrit ci-dessus, notre analyse initiale effectuée dans le cadre de l'élaboration de notre plan stratégique a été prise en compte lors de l'élaboration de notre énoncé des priorités. Au cours de la prochaine année, nous centrerons nos efforts sur les activités de lancement de notre plan stratégique. Pour appuyer le lancement de notre plan stratégique de six ans, nous centrerons nos efforts sur les catalyseurs fondamentaux et organisationnels et les premières activités en préparation de la mise en œuvre.

Les mesures à prendre en 2024-2025 seront les suivantes :

- publier le plan stratégique de la CVMO;
- évaluer et aligner les principaux catalyseurs organisationnels pour s'assurer que les programmes organisationnels, y compris une stratégie de gestion des talents, l'investissement en matière de technologie et d'analyse des données ainsi que les modèles opérationnels, soient conçus pour appuyer la mise en œuvre du plan stratégique;
- élaborer des cadres de mesure du rendement avec des indicateurs clés de performance pertinents pour suivre les progrès par rapport aux objectifs et aux résultats stratégiques;
- finaliser un cadre détaillé d'établissement des priorités relatif aux initiatives stratégiques et commencer la mise en œuvre des initiatives qui constituent les priorités de la première phase.

Résultats prévus :

- la CVMO met en œuvre son plan stratégique de six ans et est en mesure de remplir son mandat législatif élargi dans le cadre de l'écosystème évolutif de réglementation des marchés financiers et des valeurs mobilières

2 Faire progresser le travail sur les divulgations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour les émetteurs assujettis

Le budget de l'Ontario du printemps 2021 comprenait un engagement du gouvernement à mener une consultation publique sur les divulgations environnementales, sociales et de gouvernance, et à prendre en compte les recommandations du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers. Le Groupe de travail a recommandé de rendre obligatoire la divulgation par les sociétés ouvertes de renseignements importants sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, plus précisément une divulgation liée aux changements climatiques conforme aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Le rapport final du Groupe de travail souligne qu'à l'échelle mondiale et qu'en Ontario, les investisseurs s'intéressent de plus en plus aux rapports des émetteurs sur les renseignements en lien avec les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et à l'élaboration d'une norme uniforme de divulgation afin de créer des règles du jeu équitables pour tous les émetteurs.

En octobre 2021, les ACVM ont publié le projet de [Règlement 51-107 Information concernant les questions climatiques](#) aux fins de commentaires. La proposition de règlement exigerait que les émetteurs assujettis (autres que les fonds d'investissement) divulguent certaines informations en lien avec le climat, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux

changements climatiques (sous réserve de certaines modifications). Depuis la publication de la proposition de règlement par les ACVM en matière de divulgation liée au climat, d'importants développements internationaux se sont produits. En mars 2022, la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis a proposé des modifications aux règlements qui obligerait les personnes inscrites à fournir certains renseignements relatifs au climat dans leurs relevés d'inscription et leur rapport annuel.

En janvier 2022, les ACVM ont publié l'*Avis 81-334 du personnel des ACVM Information des fonds d'investissement au sujet des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance* sur les pratiques de divulgation des fonds d'investissement en ce qui a trait aux facteurs ESG, surtout ceux dont les objectifs de placement mentionnent des facteurs ESG ainsi que ceux qui optent pour des stratégies s'articulant autour de facteurs semblables (les fonds relatifs aux ESG). L'Avis fournit également des conseils sur les types de fonds d'investissement qui peuvent se présenter comme des fonds axés sur les facteurs ESG. La CVMO a également codirigé le Groupe de travail en matière de financement durable de l'OICV, qui vise à promouvoir les bonnes pratiques parmi les gestionnaires d'actifs, les évaluateurs ESG et les fournisseurs de données.

Le 26 juin 2023, l'International Sustainability Standards Board (ISSB) a publié les normes IFRS S1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité* et IFRS S2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques* (les normes ISSB). De plus, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID), qui appuiera l'adoption des normes de l'ISSB au Canada et facilitera l'interopérabilité entre les normes de l'ISSB et toute norme à venir du CCNID, a annoncé avoir atteint le statut opérationnel le 26 juin 2023, après avoir nommé un quorum de membres.

Comme annoncé le 5 juillet 2023, les ACVM entendent mener d'autres consultations en vue d'adopter des normes de divulgation fondées sur les normes de l'ISSB, avec toutes les modifications nécessaires pour le contexte canadien, et elles se réjouissent également de collaborer avec le CCNID à l'égard des normes de l'ISSB. Le personnel de la CVMO a également participé aux travaux du Groupe de travail en matière de financement durable de l'OICV, y compris le Groupe de travail sur les rapports ministériels, qui a évalué les normes de l'ISSB, ce qui a mené l'OICV à approuver les normes finales de l'ISSB le 25 juillet 2023.

La CVMO effectue un examen approfondi des déclarations ESG des fonds d'investissement conformément à l'avis 81-334 du personnel des ACVM et prévoit publier un nouvel avis 81-334 d'ici mars 2024.

Les mesures à prendre en 2024-2025 seront les suivantes :

- poursuivre l'élaboration d'une nouvelle règle de divulgation relative au climat pour les émetteurs assujettis (autres que les fonds d'investissement), fondée sur les normes de l'ISSB, avec toutes les modifications jugées nécessaires et appropriées dans le contexte canadien;
- acquérir une meilleure compréhension des besoins des peuples autochtones et des répercussions de la réglementation sur ceux-ci en ce qui concerne l'initiative de divulgation liée au climat grâce à la mobilisation des organisations autochtones;
- mener des consultations ciblées auprès des intervenants afin d'appuyer ce travail;
- continuer de jouer un rôle de leadership au sein du groupe de direction du Groupe de travail sur la finance durable de l'OICV, notamment en codirigeant le flux de travaux sur la promotion des bonnes pratiques dans le secteur de la gestion d'actifs et pour les notations ESG et les fournisseurs de données.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- les investisseurs auront accès aux informations nécessaires relatives aux facteurs ESG pour éclairer leurs décisions d'investissement et de vote;

- les émetteurs assujettis auront été clairement informés quant aux exigences en matière de divulgation liée aux facteurs ESG.

3 Envisager une plus grande diversité au sein des conseils d'administration et dans les postes de direction des émetteurs assujettis³

La CVMO, en collaboration avec d'autres administrations participantes des ACVM, a adopté en 2014 des exigences de divulgation relatives à la représentation des femmes au sein des conseils d'administration et dans les postes de haute direction des sociétés cotées à la Bourse de Toronto et d'autres émetteurs non émergents. L'objectif de ces exigences de divulgation est d'accroître la transparence pour les investisseurs et les autres intervenants en ce qui concerne la représentation des femmes au sein des conseils d'administration et dans les postes de direction, ainsi que l'approche adoptée par les émetteurs à l'égard de cette représentation. Depuis lors, des événements importants aux États-Unis, au Canada et dans le monde entier ont intensifié l'attention portée au racisme, et notamment à la question de la diversité raciale au sein des conseils d'administration et des postes de direction.

En mai 2020, les ACVM ont annoncé d'autres recherches et consultations portant sur une plus grande diversité au sein des conseils d'administration et dans les fonctions de direction, y compris la représentation des personnes qui s'identifient comme Noirs, Autochtones, personnes de couleur, personnes handicapées ou personnes LGBTQ2SI+. Depuis, le travail a comporté des consultations auprès de plusieurs intervenants, des recherches sur les approches dans d'autres pays et des examens plus approfondis des renseignements actuels fournis par les sociétés inscrites à la Bourse de Toronto et une table ronde virtuelle de la CVMO en octobre 2021 pour discuter de la diversité au sens large (au-delà du sexe) au sein des conseils d'administration et des postes de direction, avec un accent particulier sur les objectifs, les limites de mandat et les données relatives à la diversité.

Le 13 avril 2023, les ACVM ont publié un [avis et une demande de commentaire](#) qui énonce les modifications proposées aux exigences en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise dans le formulaire 58-101F1 *Corporate Governance Disclosure* du Règlement 58-101 *Pratiques en matière de gouvernance* et les modifications aux lignes directrices sur la gouvernance d'entreprise dans la Politique nationale 58-201 *Instruction générale relative à la gouvernance* concernant les nominations, le renouvellement du conseil et la diversité. Les propositions de modification imposeraient la divulgation des aspects de la diversité au-delà de la représentation des femmes, tout en respectant les exigences actuelles en matière de divulgation envers les femmes.

Les travaux terminés depuis la publication des propositions de modification comprennent d'autres consultations individuelles avec plusieurs intervenants et une table ronde publique de la CVMO qui a eu lieu en septembre 2023 afin de recueillir l'avis d'autres intervenants. Conformément à l'engagement de la CVMO d'élargir son engagement auprès des peuples autochtones, elle a mis en place une stratégie unique pour obtenir la rétroaction des organismes autochtones à l'automne 2023.

Les mesures à prendre en 2024-2025 comprendront les suivantes :

- tenir compte des commentaires reçus au sujet des propositions de modification (y compris ceux découlant de nos engagements) et collaborer avec les ACVM pour trouver une approche qui répond

³Pour les émetteurs assujettis de la Direction du financement des entreprises uniquement.

aux besoins des investisseurs canadiens et des émetteurs assujettis (autres que les fonds d'investissement);

- examiner les approches adoptées par d'autres organismes de réglementation afin de réduire la fragmentation du marché dans ce domaine.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- les investisseurs auront accès aux informations nécessaires sur la diversité, la nomination des administrateurs et le renouvellement des conseils d'administration pour éclairer leurs décisions d'investissement et de vote.

4 Évaluer la mise en œuvre des réformes axées sur le client et tenir compte de l'incidence de la limitation des gammes de produits

En août 2023, les ACVM et l'OCRI ont publié conjointement l'Avis 31-363 du personnel *Réformes axées sur le client : Examen des pratiques en matière de conflits d'intérêts des personnes inscrites et indications supplémentaires*, un rapport sur l'étendue de ces pratiques afin de déterminer le niveau de compréhension et de conformité aux dispositions sur les conflits d'intérêts des réformes axées sur le client.

Il est primordial de cerner et d'éviter tous les conflits d'intérêts importants, afin de minimiser leur incidence sur les clients d'une entreprise. Si les réformes axées sur le client ne parviennent pas aux résultats escomptés pour les investisseurs, des mesures supplémentaires seront envisagées. De plus, nous nous inquiétons de l'incidence que des produits majoritairement exclusifs peuvent avoir sur les résultats des clients (p. ex. des frais plus élevés et un rendement inférieur) et d'autres résultats négatifs possibles si les institutions financières offrent des produits majoritairement exclusifs et que les produits indépendants ne sont pas facilement accessibles aux investisseurs et à leurs conseillers.

Les mesures à prendre en 2024-2025 comprendront les suivantes :

- mener une enquête plus approfondie, en collaboration avec l'OCRI et les ACVM, afin d'examiner les approches de formulation sur le marché adoptées par les déclarants et les décisions de se fier à des produits majoritairement exclusifs;
- réaliser d'autres analyses des réformes axées sur le client, en travaillant en collaboration avec l'OCRI et les ACVM afin de déterminer la compréhension et la conformité aux exigences des réformes relatives à la connaissance du client, à la pertinence et à la connaissance du produit, et de transmettre les résultats aux intervenants.

Résultats prévus :

- sensibilisation accrue des entreprises quant à leurs obligations en matière de réformes axées sur le client, notamment les conséquences des lacunes relevées;
- prise en compte de la nécessité de mesures supplémentaires pour protéger les objectifs des réformes et pour améliorer le paysage concurrentiel des produits de placement.

5 Faire progresser les initiatives visant à renforcer le cadre de vente à découvert

Nous avons récemment terminé notre examen des commentaires en réponse à l'avis émis par les ACVM et l'OCRI concernant la réglementation des activités de vente à découvert au Canada (Avis conjoint du personnel des ACVM et de l'OCRCVM 23-329 Vente à découvert au Canada) et publié l'Avis du personnel des ACVM et de l'OCRI 23-329 Vente à découvert au Canada le 16 novembre 2023. L'OCRI étudie activement les moyens de renforcer et de clarifier ses exigences afin de pouvoir raisonnablement s'attendre à régler le commerce de vente à découvert à la date du règlement. De plus, le Canada n'a pas aujourd'hui d'obligation positive pour les courtiers en valeurs mobilières de racheter des clients qui « ne livrent pas » de titres à leurs entreprises ou de prendre des dispositions pour emprunter les titres après une période définie. Nous continuerons d'examiner, avec l'OCRI et les ACVM, les initiatives visant à renforcer la réglementation des ventes à découvert, y compris la question de savoir si des exigences obligatoires de clôture ou de rachat pour régler les problèmes de règlement des ventes à découvert peuvent être appropriées dans le contexte canadien. Il conviendra également d'envisager la possibilité d'un rapport accéléré supplémentaire en cas de manquement à l'obligation de résultat.

Les mesures à prendre en 2024-2025 comprendront les suivantes :

- examiner, en collaboration avec les ACVM et l'OCRI, l'introduction d'une exigence d'adhésion obligatoire et d'une amélioration de l'obligation de rendre compte au Canada
- aider l'OCRI et les ACVM à rendre plus claire et plus rigoureuse l'obligation d'avoir une attente raisonnable de régler une vente à découvert à la date de règlement.

Résultats prévus :

- promouvoir des marchés équitables et efficaces et favoriser la confiance des investisseurs dans la prise en compte de l'évolution du marché et l'élaboration de solutions appropriées;
- les investisseurs sont certains que le régime réglementaire régissant les ventes à découvert demeure efficace et approprié.

6 Étudier la limitation des conseils dans le canal d'exécution d'ordres sans conseils

Il est de plus en plus communément admis que les restrictions actuelles sur les conseils fournis par les entreprises d'exécution d'ordres sans conseils empêchent la divulgation de renseignements importants aux investisseurs autonomes qui cherchent de plus en plus des conseils auprès de sources non inscrites, notamment des plateformes de médias sociaux. Les informations diffusées en ligne peuvent être incomplètes ou trompeuses et, dans certains cas, ne pas être conformes aux lois sur les valeurs mobilières. De plus, ces limites peuvent empêcher la communication d'avertissements importants aux investisseurs au sujet de produits ou de services, notamment sur les produits à effet de levier, les actions-mêmes, les négociations d'options et les marges.

Les mesures à prendre en 2024-2025 comporteront la suivante :

- déterminer, en collaboration avec l'OCRI, si les sociétés d'exécution d'ordres sans conseils peuvent fournir des conseils généraux pour répondre aux besoins des investisseurs autonomes sans diluer la valeur des sources de conseils établies afin qu'on ne confonde pas les deux.

Résultats prévus :

- La protection des investisseurs est renforcée au moyen de l'accès à des renseignements de qualité provenant de sources vérifiées.

7 Promouvoir la coopération avec les peuples autochtones et travailler à comprendre et à intégrer leurs points de vue et leurs intérêts

Dans le cadre de notre approche progressive visant à élaborer un plan d'action pour la vérité et la réconciliation, la CVMO continuera de travailler en collaboration avec les peuples et les organisations autochtones. La CVMO s'engage à écouter attentivement et à intégrer les points de vue et les intérêts des Autochtones et de leurs organisations, dans les domaines pertinents de la réglementation et des politiques en matière de valeurs mobilières, et à améliorer la collaboration avec ceux-ci et leurs organisations.

Notre engagement en faveur de la vérité et de la réconciliation est étroitement lié à notre priorité plus large en matière d'inclusion interne et de diversité.

Les mesures à prendre en 2024-2025 comporteront les suivantes :

- élaborer un plan d'action de la CVMO pour la vérité et la réconciliation;
- intégrer les apprentissages pour s'engager plus efficacement auprès des peuples autochtones, y compris dans le cadre de ses travaux sur les divulgations liées au climat et les initiatives de diversité des entreprises;
- contribuer au groupe de travail des ACVM sur les peuples autochtones dans les marchés financiers.

Résultats prévus :

- établir et maintenir des relations mutuellement avantageuses avec les Autochtones et leurs organisations;
- mieux comprendre l'incidence des activités de réglementation de la CVMO sur les peuples autochtones;
- la CVMO fait la promotion de la vérité et la réconciliation en élaborant un plan d'action à cet égard en collaboration avec les Autochtones et leurs organisations en Ontario.

8 Améliorer l'échange d'information avec le Conseil canadien sur la responsabilité publique

L'échange de renseignements entre les organismes de réglementation, comme le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC), permet à la CVMO de superviser efficacement les acteurs du marché, ce qui accroît la confiance des investisseurs. La CVMO et le CCRC renouvellent leur protocole d'entente (PE) sur la coopération mutuelle et l'échange d'information afin de déterminer les renseignements supplémentaires que les deux parties s'échangeront en vertu de la loi existante. La CVMO et le CCRC continuent de discuter d'autres possibilités d'améliorer les pratiques d'échange d'information, ce qui pourrait inclure des propositions qui devraient être appuyées par des modifications à la *Loi de 2006 sur le Conseil canadien sur la reddition de comptes* (Ontario) ou des modifications aux règles du CCRC.

Les mesures à prendre en 2024-2025 comporteront les suivantes :

- poursuivre la discussion sur les améliorations potentielles à apporter aux protocoles d'échange d'information et, au besoin, proposer des modifications à la *Loi de 2006 sur le Conseil canadien sur la*

reddition de comptes (Ontario) ou aux règles du CCRC pour aborder les restrictions en matière d'échange d'information;

- poursuivre les consultations avec le personnel du CCRC et des ACVM afin de finaliser les protocoles améliorés pour l'échange d'information;
- élaborer des systèmes et des processus pour recevoir de l'information du CCRC dans le cadre des protocoles améliorés d'échange d'information.

Résultats prévus :

- mettre en œuvre des pratiques d'échange d'information qui améliorent la qualité et la rapidité de l'échange de renseignements entre le CCRC et la CVMO;
- protéger les investisseurs contre le risque de pratiques de communication de l'information financière inappropriées de la part de sociétés ouvertes.

9 Mener des initiatives à l'intention des investisseurs particuliers au moyen d'activités éducatives, de politiques, de recherche et de sciences du comportement

Les marchés financiers évoluent et deviennent de plus en plus complexes. Ils offrent continuellement de nouvelles occasions d'investissement et de nouveaux produits. Les investisseurs sont la pierre angulaire de nos marchés financiers, et leurs intérêts doivent être au cœur de nos préoccupations afin que les mesures de protection appropriées soient en place, qu'ils disposent de l'information nécessaire pour prendre des décisions financières éclairées et que la confiance dans les marchés financiers soit maintenue. La CVMO entreprend une vaste gamme d'activités opérationnelles et stratégiques dans l'intérêt des investisseurs et pour atteindre ces résultats.

De plus, la CVMO continuera de trouver des façons d'améliorer l'éducation et la protection des investisseurs, en tenant compte de l'évolution des profils démographiques des investisseurs et des changements en matière de comportements de placement. Elle continuera également d'étendre ses applications de la science comportementale à l'élaboration de politiques et aux opérations, afin d'améliorer l'efficacité de la réglementation et de produire de meilleurs résultats pour les investisseurs. Par l'entremise de l'équipe de recherche et de perspectives comportementales du Bureau des investisseurs, elle continuera à appliquer les méthodes et les techniques de la science comportementale aux activités stratégiques et opérationnelles. En outre, elle continuera d'appuyer le Groupe consultatif des investisseurs indépendant de la CVMO dans l'exécution de son mandat. Dans l'ensemble, ces efforts et d'autres viseront à accroître la protection des investisseurs et la confiance dans les marchés financiers. Un éventail d'initiatives sera réalisé à l'appui de cette priorité.

Les mesures 2024-2025 comprendront ce qui suit :

- poursuivre les programmes visant à améliorer l'éducation des investisseurs et la littératie financière, notamment par l'entremise du nouveau site Web Gerezmeuxvotreargent.ca qui a introduit l'intelligence artificielle, l'accessibilité accrue, la conception innovatrice et les outils et connaissances en sciences du comportement;
- poursuivre la mise en œuvre et l'évolution de la stratégie de la CVMO relative aux personnes âgées;
- mener et publier des recherches opportunes et adaptées aux investisseurs;

- poursuivre des initiatives stratégiques et réglementaires en réaction aux résultats de la recherche sur les investisseurs, notamment en ce qui concerne l'influence des pratiques de ludification et d'autres pratiques d'engagement numérique.

Résultats prévus :

- les investisseurs continuent de prendre des décisions plus éclairées en utilisant les ressources et les sources d'éducation financière de la CVMO, comme Gerezmeieuxvotreargent.ca;
- améliorer la protection des aînés et des investisseurs vulnérables;
- améliorer l'efficacité des politiques et des programmes de la CVMO, grâce à l'application des perspectives comportementales;
- un plus grand nombre de projets stratégiques intègrent la science du comportement, améliorant l'efficacité des politiques et aboutissant à de meilleurs résultats pour les investisseurs et à une meilleure conduite des personnes inscrites;
- les initiatives politiques sont fondées sur des données probantes et reflètent une prise en compte réfléchie des résultats de la recherche et du point de vue des investisseurs;
- des décisions d'investissement plus éclairées grâce à la formation continue des investisseurs.

10 Renforcer le cadre de règlement des différends de l'Ombudsman des services bancaires et des investissements et moderniser le cadre de restitution de la CVMO

Les investisseurs peuvent être exposés à un risque de perte, de dommage ou de préjudice potentiel en raison d'un acte ou d'une omission d'une société ou d'un particulier inscrit. La CVMO s'efforce d'améliorer l'accès des investisseurs à des recours dans ce genre de situations, notamment en renforçant les services de règlement des différends. Un système de règlement des différends équitable, efficace et accessible est un élément essentiel des cadres de protection des investisseurs. La CVMO, de concert avec les ACVM, continue d'élaborer une proposition qui envisage de confier à un service indépendant de règlement des différends, tel que l'OSBI, le pouvoir de prendre des décisions contraignantes en matière d'indemnisation. La proposition vise à prendre en considération les rapports et les consultations qui prennent en compte les avantages de l'OSBI et recommande de lui accorder un pouvoir exécutoire, notamment en ce qui a trait à ses évaluations indépendantes, le rapport final du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers et l'examen du Programme d'évaluation du secteur financier du Canada par le Fonds monétaire international en 2019.

Le 2 novembre 2023, le gouvernement de l'Ontario a présenté un projet de loi visant à établir un nouveau processus réglementaire pour la distribution des fonds reçus par la CVMO en vertu des ordres de redressement pris en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises*. Le nouveau processus vise à simplifier la capacité de la CVMO à distribuer des fonds remboursés aux investisseurs admissibles qui ont subi des pertes financières directes dans des circonstances prescrites. Le projet de loi reste soumis à l'approbation de l'Assemblée législative de l'Ontario. S'il est approuvé, il entrera en vigueur après que la CVMO aura élaboré et établi des règles établissant les conditions d'admissibilité et les détails du processus de distribution. La loi et la règle connexe de la CVMO mettraient en œuvre les recommandations du vérificateur général de l'Ontario et du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers.

Les mesures à prendre en 2024-2025 comporteront les suivantes :

- tenir compte de la rétroaction des intervenants dans l'élaboration d'un cadre final et de propositions de modifications législatives visant à fournir un service indépendant de règlement des différends, comme l'OSBI, ayant le pouvoir de prendre des décisions exécutoires en matière de compensation;
- avec d'autres membres du Comité mixte des organismes de réglementation et de l'OSBI, continuer d'examiner et d'appuyer la progression des activités en réponse à l'évaluation indépendante du mandat de l'Ombudsman en matière d'investissement et d'en débattre;
- mettre en place un projet de règle pour recueillir les commentaires du public sur la distribution des sommes remboursées par la CVMO et prendre en compte les commentaires reçus sur la proposition de règle.

Résultats prévus :

- de meilleurs résultats pour les investisseurs particuliers en matière de recours et de règlement des différends, et une supervision accrue d'un service indépendant de règlement des différends, comme l'OSBI, ce qui favorisera la confiance des investisseurs;
- les investisseurs ne subissent pas de pressions indues pour accepter des offres de règlement de réclamations pour un montant inférieur à ce à quoi ils ont droit;
- la nécessité pour les investisseurs particuliers de disposer d'une procédure accessible est contrebalancée par la nécessité d'équité, de proportionnalité, d'efficacité et de finalité pour toutes les parties à un litige relatif à l'investissement;
- harmonisation plus étroite des services de règlement des différends au Canada avec les services offerts aux parties dans de nombreuses autres juridictions internationales comparables qui ont mis en œuvre un régime de services d'ombudsman exécutoire pour les différends liés aux investissements.
- un cadre plus transparent et plus performant pour la distribution des sommes remboursées aux investisseurs lésés, conçu pour rendre plus facile et plus rapide le recours des investisseurs.
- accroître la confiance des investisseurs particuliers à l'égard des marchés financiers

11 Renforcer la surveillance et l'application de la loi dans le secteur des cryptoactifs

La CVMO continue de voir un certain nombre de plateformes de négociation de cryptoactifs assorties de différents modèles d'affaires qui offrent une vaste gamme de cryptoactifs à leurs clients en Ontario, y compris aux investisseurs particuliers. Compte tenu des risques considérables liés à l'investissement dans ce segment de marché, il est important de poursuivre les efforts visant à rendre les plateformes de négociation d'actifs cryptographiques conformes aux lois sur les valeurs mobilières. Des faillites récentes impliquant plusieurs entreprises de cryptoactifs ont mis en évidence les risques importants que présente la protection des investisseurs en ce qui a trait à la négociation de cryptoactifs, en particulier lorsque ces transactions sont effectuées par l'intermédiaire de plateformes non inscrites établies à l'extérieur du Canada. Une surveillance réglementaire adéquate est essentielle au renforcement de la confiance des investisseurs dans ce segment de marché.

Avec les ACVM et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), la CVMO poursuit ses efforts pour renforcer son approche de surveillance des plateformes de négociation de cryptoactifs et amener les sociétés de cryptoactifs qui exercent des activités de courtage ou sur les marchés à

se conformer aux lois sur les valeurs mobilières, comme le prévoit l'[Avis conjoint 21-329 du personnel des ACVM et de l'OCRCVM, Indications à l'intention des plateformes de négociation de cryptoactifs : Conformité aux obligations réglementaires](#), publié en mars 2021 et dans l'[Avis conjoint 21-330 du personnel des ACVM et de l'OCRCVM Indications à l'intention des plateformes de cryptoactifs : Obligations relatives à la publicité, à la commercialisation et à l'utilisation des médias sociaux](#), publié en septembre 2021. À la suite de ces avis du personnel, l'[Avis 21-332 du personnel des ACVM Plateformes de négociation de cryptoactifs : engagements préalables à l'inscription Changements visant à rehausser la protection des investisseurs canadiens](#) a été publié en février 2023, avisant les entreprises qui souhaitent poursuivre leurs activités au Canada, pendant qu'elles cherchent à s'inscrire, de déposer un engagement de préinscription auprès des ACVM. L'engagement de préinscription comprend certaines dispositions, notamment, mais sans s'y limiter, des exigences sur la garde et la séparation des cryptoactifs détenus pour le compte de clients canadiens, des restrictions sur la marge, le crédit et l'effet de levier, des restrictions relatives aux cryptoactifs et aux jetons exclusifs à valeur de référence et des limites d'investissement. De plus, la CVMO a commencé à vérifier la conformité des plateformes d'échange de cryptoactifs inscrites.

Dans l'avis 21-332 du personnel des ACVM, les ACVM ont également réaffirmé qu'elles étaient d'avis que les cryptoactifs à valeur de référence, dont certains sont communément appelés des cryptomonnaies stables, peuvent constituer des titres ou des dérivés. L'[Avis 21-333 du personnel des ACVM Plateformes de négociation de cryptoactifs : conditions applicables à la négociation de cryptoactifs arrimés à une valeur avec des clients](#) a été publié en octobre 2023, établissant un cadre provisoire pour les plateformes d'échange de cryptoactifs afin qu'elles puissent continuer à échanger certains cryptoactifs à valeur de référence avec des clients canadiens, alors que les ACVM poursuivent leurs travaux dans ce domaine.

De plus, en juillet 2023, l'[Avis 81-336 du personnel des ACVM Indications relatives aux fonds d'investissement de cryptoactifs qui sont émetteurs assujettis](#) a été publié dans le but d'aider les gestionnaires de fonds à comprendre et à se conformer aux exigences de la loi sur les valeurs mobilières pour les fonds de placement publics qui détiennent des cryptoactifs.

Les mesures à prendre en 2024-2025 comporteront les suivantes :

- appliquer les obligations réglementaires aux entreprises de cryptographie qui ont soumis un engagement de préinscription dans l'attente de la finalisation du processus d'inscription ou d'approbation;
- assurer la coordination avec l'OCRI pour aider les entreprises de cryptographie à devenir membres;
- poursuivre la mise en œuvre et l'amélioration du programme de surveillance continue des plateformes de négociation de cryptoactifs, y compris la réalisation d'examen de conformité des entreprises inscrites;
- cerner et traiter les cas de non-conformité aux lois sur les valeurs mobilières, y compris prendre des mesures d'application de la loi dans les cas appropriés;
- renforcer les capacités internes en matière de surveillance des plateformes de négociation de cryptoactifs;
- lorsque la situation le justifie, continuer d'ajouter des entreprises de cryptomonnaie aux listes d'avertissement destinées aux investisseurs;
- proposer des modifications visant à codifier les principales garanties opérationnelles lorsque des fonds d'investissement investissent dans des cryptoactifs;

- aider les investisseurs à prendre des décisions éclairées sur l'investissement dans les cryptoactifs en continuant de fournir des ressources éducatives sur tous les réseaux numériques et de médias sociaux, y compris getsmarteraboutcrypto.ca/fr/home-francais/;
- poursuivre l'élaboration d'un cadre réglementaire pour les cryptoactifs à valeur de référence.

Résultats prévus :

- les plateformes de négociation de cryptoactifs fonctionnent sont encadrées au moyen d'une surveillance réglementaire appropriée et des mesures d'application de la loi sont prises dans les cas convenables;
- réduire les informations trompeuses dans la publicité, le marketing et les médias sociaux des plateformes de négociation de cryptoactifs;
- atteindre un équilibre approprié en soutenant les nouvelles entreprises et en favorisant l'innovation et les marchés financiers concurrentiels tout en faisant la promotion de la protection des investisseurs;
- sensibiliser davantage le public à ces produits et plateformes complexes, ainsi qu'aux fraudes et aux escroqueries potentielles;
- fournir un cadre équilibré et transparent pour les fonds d'investissement publics afin d'offrir une exposition aux cryptoactifs.

12 Moderniser les options de fourniture des documents réglementaires et des documents d'information continue à l'intention des émetteurs

L'accès électronique aux documents facilite une communication plus efficace avec les investisseurs, réduit le fardeau réglementaire des émetteurs et modernise la façon dont les documents sont mis à la disposition des investisseurs et des émetteurs.

En avril 2022, les ACVM ont publié à des fins de commentaires l'[*Avis des ACVM Proposed Amendments and Proposed Changes to Implement an Access Equals Delivery Model for Non-Investment Fund Reporting Issuers*](#) afin de mettre en œuvre un modèle d'accès pour les investisseurs qui investissent dans les entreprises en fonction de certains prospectus, états financiers annuels, rapports financiers intermédiaires ainsi que leurs discussions et analyses de gestion connexes. En vertu de la proposition de modèle d'accès, les investisseurs conservent la possibilité de recevoir des copies papier de ces documents sur demande ou conformément aux instructions permanentes. Afin d'appuyer la mise en œuvre adéquate du modèle d'accès en Ontario, la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) (la Loi) a été modifiée à l'automne 2022 pour permettre qu'un document qui doit être remis, transmis, distribué ou envoyé à une personne ou à une compagnie en vertu de certaines dispositions de la Loi soit plutôt rendu disponible d'une autre façon.

Les commentateurs ont généralement apprécié la proposition de modèle d'accès pour les prospectus des émetteurs de financement des sociétés. Les ACVM examinent les modifications proposées pour tenir compte de certains des commentaires reçus et pour améliorer ou clarifier la rédaction. À condition que toutes les approbations nécessaires soient obtenues, les modifications finales visant à mettre en œuvre un modèle d'accès pour les prospectus, en général, devraient être publiées d'ici la fin de l'exercice 2023-2024. En réponse aux commentaires des intervenants, les ACVM étudient des moyens d'améliorer le modèle d'accès aux documents de divulgation continue des émetteurs de rapports financiers de sociétés afin de répondre aux préoccupations en matière de protection des investisseurs, notamment les effets négatifs potentiels sur les

investisseurs particuliers, et prévoient publier pour commentaires un nouveau modèle d'accès pour les documents de divulgation continue d'ici la fin de l'exercice 2023-2024.

La CVMO a également publié des [propositions de modifications en septembre 2022](#) pour remplacer les exigences actuelles en matière de fourniture des états financiers et des rapports de gestion sur le rendement des fonds d'investissement par un modèle d'accès plutôt que de fourniture de documents. La proposition de modèle relative aux fonds d'investissement exige qu'ils i) aient un site Web désigné pour l'affichage des dépôts, ii) émettent, classent et affichent un communiqué de presse lorsque les dépôts sont effectués et iii) acheminent les documents de dépôt aux investisseurs à leur demande ou selon leurs instructions permanentes. Conformément aux exigences actuelles, les investisseurs continueront de pouvoir consulter l'aperçu du fonds et à l'aperçu des FNB. La période de commentaires s'est terminée en décembre 2022 et 21 lettres ont été reçues.

Les mesures à prendre en 2024-2025 comporteront les suivantes :

- tenir compte des commentaires des intervenants lors de l'élaboration des modifications finales pour mettre en œuvre un modèle d'accès tenant lieu de transmission pour certains documents d'information continue des émetteurs assujettis;
- tenir compte des commentaires des intervenants lors de l'élaboration de la proposition de modèle d'accès pour les dépôts de divulgation continue des fonds d'investissement.

Résultats prévus :

- Des modèles de fourniture de documents de rechange pour les émetteurs de rapports financiers et les émetteurs de fonds d'investissement qui modernisent la façon dont certains documents sont mis à la disposition des investisseurs, réduisent le fardeau réglementaire indu et les coûts connexes pour les émetteurs et favorisent une façon plus écologique de communiquer l'information, la remise d'une copie imprimée demeurant une option.

13 Faciliter l'innovation financière

L'innovation offre des possibilités économiques et un choix aux investisseurs. La CVMO vise à favoriser des marchés financiers innovateurs et concurrentiels à l'échelle mondiale en Ontario qui mettent les investisseurs au premier plan, aident les entreprises novatrices à réussir et attirent des investissements de partout dans le monde. La CVMO continuera d'être proactive pour répondre aux changements et à l'évolution continue de nos marchés financiers grâce au travail de nos diverses directions générales.

Le Bureau de la croissance économique et de l'innovation (le « Bureau de l'innovation ») est une équipe spécialisée de la CVMO dont le mandat est de favoriser l'innovation et la croissance dans les marchés financiers de l'Ontario grâce à son soutien aux activités, à la modernisation de la réglementation et aux initiatives de sensibilisation et de mobilisation. Grâce à OSC LaunchPad et OSC TestLab, la CVMO crée des passerelles pour l'innovation responsable sur nos marchés. Nos initiatives de modernisation de la réglementation nous aident à évaluer les répercussions des nouvelles technologies et des tendances des marchés financiers et à collaborer avec d'autres organismes réglementaires pour mener des recherches, adopter des pratiques exemplaires et les faire progresser. Nous utilisons la sensibilisation et la mobilisation auprès de l'écosystème de l'innovation pour harmoniser nos initiatives avec les tendances en transformation de la technologie et des marchés financiers, ainsi que les besoins des entrepreneurs, des innovateurs et des acteurs du marché en Ontario.

Les mesures à prendre en 2024-2025 comporteront les suivantes :

- offrir une plateforme pour faciliter la mise à l'essai qui favorise la formation de capital pour les entreprises en démarrage et les petites et moyennes entreprises de l'Ontario par l'entremise de l'OSC TestLab;
- effectuer des recherches et mobiliser les intervenants pour obtenir leurs commentaires sur la façon dont nous pouvons mieux soutenir l'innovation et moderniser notre réglementation;
- élaborer le ou les thèmes d'essai pour notre future cohorte du programme TestLab de la CVMO;
- collaborer avec les intervenants, notamment les entités qui peuvent soutenir l'écosystème d'innovation de l'Ontario, comme les centres d'innovation et les accélérateurs, les investisseurs en capital-risque, les établissements universitaires et les autres organismes de réglementation.

Résultats prévus :

- soutien adéquat et rapide aux entreprises et aux modèles économiques innovants;
- soutien opérationnel et modernisation des initiatives réglementaires conformes aux priorités des parties prenantes;
- de nouvelles relations stratégiques et de nouveaux partenariats avec les principaux acteurs de l'écosystème de l'innovation de l'Ontario;
- présentation du futur thème de test pour le programme TestLab de la CVMO.

14 Autres initiatives qui favorisent la formation de capital et la concurrence

En avril 2021, le gouvernement de l'Ontario a modifié le mandat législatif de la CVMO pour y ajouter la promotion de marchés financiers concurrentiels et la formation de capitaux. Ce mandat élargi fournit des domaines d'intérêt supplémentaires pour les activités opérationnelles et d'élaboration de politiques de la CVMO, ainsi que pour notre approche à l'égard des décisions réglementaires. Dans la poursuite de ce mandat élargi, la CVMO demeure engagée à l'égard de toutes les composantes de son mandat qui sont évaluées dans leur ensemble pour s'assurer que leur importance dans toute décision ou recommandation est équilibrée. Cet exercice d'équilibre est adapté aux faits et aux circonstances de chaque situation, car la CVMO cherche à agir dans l'intérêt fondamental des marchés financiers de l'Ontario.

En particulier, la protection des investisseurs et la promotion de la confiance dans les marchés financiers demeurent à l'avant-plan pour veiller à ce que des normes élevées de convenance et de conduite des affaires soient en place et respectées.

Pour démontrer les efforts déployés par la CVMO pour promouvoir la formation de capitaux dans nos marchés financiers et favoriser la concurrence, nous avons lancé diverses initiatives pluriannuelles, notamment :

- Créer le Bureau de l'innovation, qui a pour mission de favoriser l'innovation, de soutenir la croissance économique et de réduire les obstacles réglementaires, les frais, les comportements anticoncurrentiels et les délais d'intervention
- En octobre 2022, la CVMO a publié l'[Ordonnance générale 45-507 Dispenses de certaines obligations relatives aux états financiers de la dispense pour placement au moyen d'une notice d'offre](#) (OI 45-507) relativement à un projet pilote de 18 mois se terminant le 25 avril 2024. L'ordonnance générale 45-507 prévoit une exemption de prospectus d'une durée limitée qui permet aux acheteurs de l'Ontario, qui ne respectent pas les seuils financiers ou d'autres critères requis pour être admissibles à titre d'investisseur accrédité, d'investir dans des émetteurs de l'Ontario, à condition qu'ils satisfassent à

d'autres critères visant à démontrer des connaissances financières, des connaissances en investissement ou une expérience pertinente propre à l'industrie.

- En novembre 2022, les ACVM ont publié un [document de consultation sur l'accès aux données du marché en temps réel](#) afin d'obtenir des commentaires sur la faisabilité et l'efficacité globales des options proposées pour l'accès aux données du marché en temps réel consolidées. Ces données sont essentielles pour permettre aux acteurs du marché, aux investisseurs et à leurs conseillers de prendre des décisions de placement, de routage et d'exécution éclairées.
- En mars 2023, la CVMO a publié la Règle 44-502 de la CVMO, Prorogation de l'Ordonnance générale 44-501, *Certain Prospectus Requirements for Well-known Seasoned Issuers*, qui est entrée en vigueur en juillet 2023. La Règle étend la dispense générale pour créer un régime temporaire d'émetteurs chevronnés bien connus au Canada.
- La dispense pour financement de l'émetteur coté a pour objectif de faciliter la formation de capital pour les émetteurs inscrits à une bourse canadienne.

Les mesures 2024-2025 comprendront ce qui suit :

- surveiller l'utilisation de l'ordonnance générale 45-507 et envisager des modifications potentielles aux règles qui introduisent une exemption de prospectus fondée sur une expérience éducative et commerciale pertinente;
- réfléchir à la possibilité de publier une règle pour prolonger l'ordonnance générale 45-507 pour une durée intérimaire supplémentaire;
- finaliser les recommandations de modification de politique, en prenant en compte les commentaires formulés en réaction au document de consultation sur l'accès aux données du marché en temps réel;
- continuer à soutenir les nouveaux participants, l'innovation et les nouveaux modèles d'affaires;
- envisager de prendre des mesures pour réduire la durée de la période d'attente applicable aux titres distribués en vertu de l'exemption accordée aux investisseurs accrédités par des émetteurs assujettis chevronnés;
- envisager de prendre des mesures pour permettre aux courtiers en valeurs mobilières exonérés de participer, en tant que membres du groupe de vente, à des offres de prospectus et de parrainer des opérations de prise en charge inversée, sous réserve de conditions raisonnables;
- évaluer la possibilité de dispenser les groupes d'investisseurs providentiels sans but lucratif afin de soutenir la mobilisation de fonds pour les entreprises en démarrage, en tenant compte de la situation spécifique de ces groupes, y compris une éventuelle commande générale;
- examiner le régime d'inscription et les questions liées aux courtiers/remisiers;
- envisager des consultations pour un régime de fonds d'actifs à long terme semblable aux programmes du Royaume-Uni et de l'Union européenne.

Résultats prévus :

- améliorer l'accès des entreprises et des fournisseurs de services financiers aux marchés financiers de l'Ontario;
- améliorer l'accès des investisseurs admissibles à une gamme améliorée d'occasions de placement;
- simplifier les exigences et les processus réglementaires pour faciliter la participation aux marchés financiers de l'Ontario;

- favoriser la croissance des marchés financiers de l'Ontario grâce à une augmentation de la formation de capital et de la concurrence, ce qui s'effectue conformément à toutes les composantes de notre mandat.

15 Mettre en œuvre la stratégie d'inclusion et de diversité de la CVMO

La CVMO favorise et soutient la diversité au sein de sa communauté et veille à ce que l'expérience des effectifs soit équitable et inclusive pour tous. Assurer une expérience employé diversifiée, équitable et inclusive contribue au recrutement, au maintien en poste et au bien-être de son personnel. En célébrant et en reconnaissant le caractère unique et l'individualité de nos employés, nous favorisons une culture inclusive et responsable où chacun peut contribuer à l'atteinte des objectifs tout en se sentant en sécurité et en ayant un sentiment d'appartenance.

Cette priorité est aussi en lien avec notre engagement à renforcer la coopération avec les peuples autochtones et à intégrer leurs points de vue et leurs intérêts dans le but de concevoir un plan d'action favorisant la vérité et la réconciliation. À cet égard, la vision de la CVMO est de bâtir une main-d'œuvre inclusive au fait des questions culturelles qui reflète la diversité des communautés et des peuples autochtones de l'Ontario. Nous travaillerons en collaboration avec les peuples et les organisations autochtones de l'Ontario, les investisseurs et les participants au marché pour favoriser une culture d'intégrité et de confiance des investisseurs dans l'intérêt de tous.

Les mesures à prendre en 2024-2025 comporteront les suivantes :

- examen de bout en bout du processus d'acquisition de talents afin de cerner les occasions et les domaines pertinents pour le processus d'inclusion et de diversité et l'amélioration des politiques dans le but de créer un processus de sélection impartial pour assurer l'égalité des chances, à moyen et à long terme;
- prendre les mesures décrites dans l'engagement de la directrice générale de BlackNorth Initiative (BNI), qui comprennent le renforcement continu de la stratégie d'inclusion et de diversité de l'organisation pour la collecte et la mesure des données à toutes les étapes du cycle de vie des effectifs, et élargir les partenariats externes pour attirer des candidats diversifiés;
- mettre en œuvre le parcours d'apprentissage sur l'inclusion et la diversité de la CVMO, y compris la sensibilisation culturelle pour mieux comprendre comment travailler efficacement avec les peuples autochtones et pour aider à bâtir un milieu de travail qui pense activement à l'inclusion et crée sciemment des espaces qui permettent à tous de se sentir à l'aise, honorés et valorisés, quelle que soit leur identité.

Résultats prévus :

- des politiques et des pratiques qui sont équitables et inclusives pour tous les employés, notamment dans les domaines du recrutement, du perfectionnement des compétences, du détachement, de la promotion, du code de conduite et du milieu de travail respectueux;
- un milieu de travail où les employés font l'expérience de l'inclusion, de l'égalité et de la mobilisation;
- réaliser, évaluer et élargir les objectifs et les cibles mentionnés dans l'engagement de la directrice générale de BNI;

- des politiques d'inclusion et de diversité et une culture de la CVMO qui reflètent l'esprit de vérité et de réconciliation, ainsi qu'une plus grande mobilisation et intégration des idées des peuples autochtones;
- bâtir une main-d'œuvre sensible à la culture et inclusive qui reflète la diversité des communautés et des peuples autochtones de l'Ontario;
- contribuer à un milieu de travail inclusif en attirant et conservant une main-d'œuvre diversifiée.

16 Favoriser l'utilisation des capacités et des processus numériques et de données pour améliorer la prise de décisions, la surveillance des risques et la rationalisation des opérations

La complexité croissante du marché hausse la dépendance à l'égard des données, des analyses et des opérations informatisées. Il est important que la CVMO dispose de capacités numériques et de traitements des données pour effectuer ses activités dans l'environnement numérique et fondé sur les données d'aujourd'hui, en mettant l'accent sur : a) l'atteinte d'une efficacité opérationnelle grâce à des outils, des technologies et des processus modernes; b) le renforcement des capacités de traitement des données et d'analyse et la création d'une culture fondée sur les données et d'analyse sans compromis pour faire de la CVMO un organisme de réglementation axé sur les données.

La CVMO investit en matière de technologie et d'infrastructure afin de disposer des capacités numériques et de traitement des données appropriées. Ces capacités amélioreront considérablement notre efficacité opérationnelle, permettant de mieux cerner les tendances et les risques pour appuyer la prise de décisions, les activités de conformité et d'application de la loi, la surveillance des risques systémiques et l'élaboration de politiques.

Grâce à des outils et à des technologies modernes et à un cadre robuste de données et d'analyses, la CVMO est prête à remplir son mandat et à favoriser la confiance des investisseurs dans les marchés financiers au moyen de pratiques réglementaires novatrices.

Les mesures à prendre en 2024-2025 comprendront notamment :

- continuer d'améliorer et de faire évoluer les capacités d'analyse des données et de production de rapports de la CVMO afin de soutenir les activités de réglementation et les politiques de base;
- continuer d'améliorer le magasin de données et les analyses sur les produits dérivés de gré à gré à l'appui de la surveillance du risque systémique et de divers objectifs stratégiques;
- continuer à déployer la plateforme à l'appui des activités réglementaires simplifiées de bout en bout et de la gestion intégrée des cas;
- continuer à déployer le portail externe de la CVMO afin de simplifier l'interaction des participants avec l'organisme.

Résultats prévus :

- l'accès à des données qui peuvent être facilement exploitées pour analyser et produire des rapports, ce qui appuie la CVMO dans la prise de décisions fondées sur des données et la détection des risques

émergents; permettre la mise en place de politiques et de réponses réglementaires fondées sur des données;

- simplifier les opérations pour assurer une transmission efficace de l'information et améliorer la collaboration entre les directions générales et les intervenants de l'industrie;
- une surveillance efficace du risque systémique appuyée par un accès et une analyse en temps opportun des données commerciales sur les dérivés intégrés de gré à gré pour soutenir l'identification des risques et la conformité.